

PRIX DE L'ABONNEMENT: SAINT-QUENTIN & environs... FRANCE... LE DOMAINE SEUL...

JOURNAL Le ST-QUENTIN ET DE L'AISNE

PRIX DES ANNONCES: ANNONCES... RECLAMES... FAITS DIVERS... CHRONIQUE LOCALE...

Un numéro: 10 c.

Un numéro: 10 c.

Les abonnements sont payables d'avance et se continuent à moins d'avis contraire...

Les annonces sont reçues à Paris chez MM. Havas et Co... et aux Bureaux du Journal.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé à M. ELIS FLEURY, Directeur-Gérant.

Le JOURNAL DE SAINT-QUENTIN paraît tous les soirs à six heures, les Dimanches et Fêtes légales exceptés.

Dernière Heure

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL AU JOURNAL DE SAINT-QUENTIN PARIS, 4 heures et demie.

Conseil des ministres Un conseil des ministres s'est tenu ce matin à l'Élysée.

M. Delcassé y a exposé la situation en Extrême-Orient et celles des affaires extérieures en général.

Chambre des Députés Séance à 2 heures 15 sous la présidence de M. Brisson.

L'interpellation Gayraud sur l'exclusion des ecclésiastiques des examens d'agrégation est renvoyée à la suite des autres.

En Extrême-Orient On télégraphie de Tokio:

On annonce que plusieurs navires, ressemblant à ceux de l'escadre de Vladivostok, ont été aperçus hier au large d'Hokkaido.

Des dépêches japonaises confirment que les Russes se sont retirés, hier, après un vif combat qui dura six heures, et eut lieu près de Si-Ouyen, sur la route de Liaoyang.

Une armée japonaise et cinq bataillons russes, appuyés par deux régiments de cavalerie, ont pris part à ce combat.

BOURSE DU 28 JUIN 1904

SERVICE SPÉCIAL AU JOURNAL DE SAINT-QUENTIN Cours de clôture (à terme)

Table with 2 columns: Précédents clôture and Derniers cours. Lists various financial instruments like 0/0 Perpétuel, Autriche 4 0/0, etc.

BOURSE DU COMMERCE

Du 28 juin. SERVICE SPÉCIAL AU JOURNAL DE SAINT-QUENTIN

Table with 2 columns: Courant and 4 derniers. Lists market prices for various goods like Farines, Bleds, Huile de Colza, etc.

Le monopole des assurances

Saint-Quentin, le 28 juin 1904. Un projet est en préparation au ministère des finances pour instituer le monopole au profit discuté de l'Etat...

être sûr que le feu ne puisse jamais prendre! C'est évidemment parce que l'on est persuadé, en général, que les compagnies d'assurances réalisent des bénéfices énormes...

Un député du Jura partisan du monopole et auteur, en 1895, d'un projet de loi l'instituant, avait bravement annoncé que les Compagnies ne réalisaient pas moins cent millions de bénéfices actuellement.

Tant mieux! Car le bonheur des uns contribue à celui des autres. Seulement, pour cette même année 1895, il n'y avait qu'une erreur de 87.472.845 francs. Une paille!

En 1902, les encaissements ont été de 146 millions laissant un bénéfice industriel de 14 millions et demi.

D'après les documents officiels, de 1879 à 1902, c'est-à-dire en vingt-quatre ans, les bénéfices annuels des compagnies à primes fixes sont d'un peu plus de 8 millions de francs, soit 6.69 pour cent en moyenne.

Mais, d'autre part, et dans la même période, sur 68 compagnies ayant pratiqué ou tenté de pratiquer l'assurance incendie, 48 ont disparu et il en est résulté une perte pour leurs actionnaires qui se monterait à 5 millions par an si on la répartissait sur tout ce laps de temps.

Il y a, en assurances comme dans tout commerce, des années à pertes, telles furent celles de 1881 et 1882.

Quand le particulier perd son argent, il ne dit rien, mais voyez-vous l'Etat perdre un centime sur un monopole? Ce qu'il appellerait vite le contribuable à la rescousse!

Les compagnies d'assurances sont, en général, remarquablement administrées et leurs écrits sont constamment tenus à jour, variant suivant la nature des risques et les modifications de l'industrie.

Or, l'Etat, comme dit notre concitoyen M. Gobaut dans un mémoire remarquable écrit au nom des agents d'assurances de l'arrondissement de Saint-Quentin, l'Etat routinier, sans esprit d'initiative, dans l'impossibilité de limiter sa responsabilité, n'obtiendra jamais les résultats d'une industrie privée judicieusement conduite, avec la collaboration d'un personnel vigilant, expérimenté, dont la stabilité n'est pas menacée par les fluctuations politiques.

C'est évident. L'assurance par l'Etat est pratiquée en Suisse, mais l'essai a été malheureux et certains cantons y renoncent...

les règlements de sinistres n'en finissaient pas, les particuliers étaient lésés et quelle que soit l'honnêteté légitime des bons Suisses, beaucoup venaient leur maison à l'Etat, autrement dit ils y « boutaient » le feu.

Du reste, celui qui fait encore les plus gros bénéfices actuellement en assurance incendie sans en avoir les risques, c'est l'Etat français.

En 1902, il a touché de ce fait, sous forme de timbre et d'enregistrement, 25 millions de francs, sans compter le reste: patentes des Compagnies et des agents, frais de poste, timbres divers, droits de transfert, etc., petits bénéfices qui doivent bien atteindre, bon an mal an, 7 millions, total: 32 millions.

Il y a un certain avantage à conserver cette situation, nous semble-t-il.

Et puis, nous en avons assez de l'Etat. Autant le public trouve, dans les mandataires des Compagnies, des agents actifs, dévoués, obligeants, de discrets confidentiels, le plus souvent des amis avançant au besoin des primes pour éviter toutes déchéances; autant le public se méfie des fonctionnaires de l'Etat, braves et dignes gens individuellement, mais en général peu complaisants, fonctionnaires intangibles, et (non par leur faute) formidables et papéarissiers, esclaves d'une hiérarchie qui ne leur permet aucune initiative, ne leur laisse pas la faculté de terminer promptement une affaire.

Et nous avons aussi assez d'impôts. Or, la prime d'assurance deviendrait nécessairement, dans les mains de l'Etat, une sorte d'impôt et serait majorée suivant les nécessités budgétaires. Quant à la voir diminuer, il n'y faudrait pas songer.

Et enfin, il y a une considération qui devrait peser de quelque poids dans la balance de nos gouvernants à étiquette démocratique: il existe 150.000 agents généraux, courtiers et sous-agents d'assurances; nous admettons très bien qu'on les remplacera par 300.000 fonctionnaires, mais, en attendant, ils ont droit à la vie et ils ne se laisseront pas étrangler sans se défendre.

Nous leur conseillons même de se défendre en commençant l'attaque et en faisant entendre à leur député que s'il vote le monopole eux ne voteront pas pour le député monopoleur. Cela fera réfléchir nos intrépides législateurs.

INFORMATIONS

La Commission d'enquête La séance s'est ouverte hier à une heure, sous la présidence de M. Flaudin.

M. Antonin Dubost est introduit. M. Antonin Dubost, sénateur, prête serment. M. Antonin Dubost, j'ai reçu la visite de MM. Pichat et Besson, ce dernier m'a raconté la tentative dont il était l'objet, je lui répondis que je ne croyais pas à toutes ces insinuations et que je lui conseillais de n'en pas parler.

Interpellé par M. le président du conseil dans les couloirs du Luxembourg, je lui répondis comme je croyais devoir le faire, et j'ai répondu à une note parue relative à cet incident par une lettre au président du conseil, que les journaux ont publiés.

M. Anthime Ménard. — On ne vous a communiqué aucune pièce à l'appui du récit qu'on vous faisait?

M. Antonin Dubost. — Aucune.

M. Deribéré-Desgrands. — M. Besson vous a-t-il paru de bonne foi?

M. Antonin Dubost. — Je ne suis pas sûr, sans cela j'aurais aussitôt terminé l'entrevue.

M. Antonin Dubost se retire. Le président donne ensuite lecture de la note du prieur des Chartreux communiquée par M. Pichat.

Voici la partie essentielle de la lettre de P. dom Michel, remise par M. Pichat à la commission à son retour de Pignerol:

« M. X... avait l'intention, j'en suis absolument certain, de rendre service aux Chartreux. Son vif désir de nous voir rester en France a été l'unique motif de sa démarche; il me l'a affirmé et répété au cours de l'entrevue que j'eus avec lui.

« A diverses reprises il me pria de taire son nom qui est un nom honorable et à diverses reprises je lui renouvelai l'assurance que son nom ne serait pas divulgué. Il m'avertit du reste que pour son honneur et celui de sa famille il ne cesserait d'opposer à nos révélations, s'il me plaisait d'en faire, le démenti le plus éloquent.

« M. X... n'était pas le seul intermédiaire. Personnellement, il s'était chargé de traiter avec les Chartreux, mais un autre intermédiaire, dont il a refusé de dire le nom, devait négocier avec les personnages politiques.

« Je connais par M. X... les noms de ses personnages, mais je ne les connais que sous le sceau du secret, et si je commettais la faute de violer ce secret, je serais dans l'impossibilité de fournir aucune preuve si faible qu'on le suppose.

« Malgré toutes les dénégations possibles, j'affirme très hautement que j'ai dit la vérité, telle que je la connais, dans ma note du 16 juin et dans celle-ci que je viens d'écrire.

« Signé: Dom MICHEL. » M. Codet demande à la commission de faire la colonnie des Chartreux, coupables de calomnie anonyme, comme elle a fait celle de M. Besson.

M. Denys Cochin est très différent de celui de M. Besson. Le prieur des Chartreux serait, au contraire, coupable de livrer à la malignité publique des noms qui ont été prononcés devant lui par un visiteur quelconque.

Quant à cet intermédiaire, il est venu mû par le désir de faire autoriser les Chartreux et de les aider dans leur démarche, mais il a demandé au prieur de ne pas le nommer.

En refusant de le nommer, le prieur des Chartreux ne se rend point coupable, comme le prétend M. Codet, de calomnie anonyme.

M. Deribéré-Desgrands et M. Berthoulat font la proposition suivante: « La commission constatant que les Chartreux ont dans une brochure et des lettres ou notes indiqués qu'un personnage qu'ils ont désigné par la lettre X était venu leur faire des propositions qualifiées par eux-mêmes d'essais de chantage, regrette qu'ils n'aient pas gardé le silence dès le début ou qu'ils n'aient pas aujourd'hui de faire connaître à la commission le nom de leur interlocuteur. »

Cette proposition est également signée de M. Vogel. M. Trannoy — Quand un honnête homme a donné sa parole, il doit la tenir vis-à-vis de son importeur. Or, ce n'était pas le cas de M. Besson, mais c'est celui de M. Pichat et du prieur des Chartreux.

M. Denys Cochin. — Je m'associe aux paroles de M. Trannoy. La clôture de la discussion est prononcée. M. Bonnevay demande l'ajournement jusqu'au mardi prochain.

Le président annonce que M. et Mme Audier seront entendus Jeudi. M. Bonnevay fait remarquer à M. Guerre qu'il y a un ensemble de circonstances contre lequel il se défend mal.

M. Guerre déclare qu'il avait des projets de société pour l'achat de la marque à son retour de Valence. M. Guerre dément à nouveau les dépositions de MM. Audier et Dumas. Il ne leur a jamais parlé de M. Vervoort, ni de M. Edgar Combes.

M. Guerre se retire. M. Mulac fait remarquer que les mêmes contradictions se trouvent à l'instruction. La séance est suspendue à 4 heures 30.

Mme Guerre est introduite à cinq heures devant la commission. Elle prête serment. Mme Guerre. — Nous avons beaucoup souffert de cette affaire et nous avons demandé à comparaître devant vous qui pouvez seuls nous réhabiliter.

M. Mazet nous a proposé de nous faire obtenir un permis par M. Vervoort. De Grenoble mon mari m'a appris la présence à Paris de M. Besson venant, pour avoir des renseignements au sujet de la possibilité pour les Chartreux d'obtenir l'autorisation. Et il me dit de le mettre en relations avec M. Mazet, afin de lui faciliter les moyens de se procurer ces renseignements.

J'écrivis à M. Besson pour lui demander un rendez-vous de la part de M. Mazet, et je remis moi-même ma lettre à l'hôtel Doré. M. Mazet, que j'avais prévenu, vint chez moi à midi. Quelques instants après, M. Besson se présenta. M. Besson dit à M. Mazet qu'il désirait en effet avoir des renseignements sur les intentions du gouvernement à l'égard des Chartreux.

J'objectai que M. Baragnon était bien placé pour avoir ces renseignements. M. Besson me répondit qu'il n'était pas sûr de M. Baragnon. Avant le retour de mon mari, j'ai eu l'affaire de Valence. Nous y avions des cousins que je ne connais pas. Ma cousine m'avait demandé des patrons; je les lui avais envoyés; elle me remercia très aimablement pendant que mon mari était à Grenoble. Je lui envoyai cette lettre qui le déterminait à aller les voir à Valence.

C'est sur cette circonstance très simple qu'on a échafaudé toute l'histoire dont nous avons été victimes. Après une série de questions auxquelles elle répond, sans que ses déclarations jettent aucun éclaircissement nouveau, Mme Guerre se retire.

M. Mazet est introduit. M. Mazet. — J'ai le plus vif désir de mettre un terme aux calomnies infâmes dont j'ai été l'objet de la part des journaux de toutes nuances.

A la suite d'un article du Petit Dauphinois, une instruction pour tentative d'escroquerie fut ouverte, sur la demande de M. Edgar Combes, qui, pour faire éclater son innocence, a fait ouvrir, par le fait du prince, cette instruction au détriment de personnes pas plus coupables que lui.

J'ai fait la connaissance de Besson en décembre 1902, dans un banquet du Dauphinois. Il s'est vanté d'avoir publié qu'il avait acheté un député de l'Aisne parce que la diffamation était le moyen dont il se servirait pour se débarrasser de ses adversaires politiques.

En ce qui concerne la visite du boulevard Haussmann, la vérité est que j'ai présenté M. Besson comme désireux de réussir dans sa campagne de presse, en faveur des Chartreux. M. Vervoort a répondu immédiatement que les Chartreux seraient expulsés.

Si je suis allé au Moulin-Rouge, c'est sur l'initiative de Besson, pour l'appuyer dans le cas où il aurait d'autres renseignements à demander à Vervoort.

Dans sa déposition, Julien déclare qu'il n'a jamais vu Guerre à Grenoble; d'autre part, M. Pichat, dans sa déposition devant la commission, déclare que Besson lui avait dit, après l'entrevue du boulevard Haussmann, avoir été pressenti pour savoir si un récomposé serait les services rendus.

Je voudrais démontrer que Besson a constamment menti. Rue Bergère, je n'ai pas tenu le propos qu'il me prête: « Edgar est à vendre. » Il a dit que Vervoort lui avait téléphoné, c'est faux.

L'entrevue du boulevard Haussmann est également inexacte et démentie par Besson lui-même. Et M. Pichat dit qu'il a reconnu la vérité des allégations Besson!

Je dis que M. Pichat a lui-même menti! (Bruit.) M. Pichat a altéré la vérité. Je déclare ici que M. Pichat et M. Besson ont ourdi entre eux une machination odieuse contre le président du conseil.

J'accuse M. Pichat d'avoir traité de son mandat (Vives protestations.) M. Flaudin. — Je ne puis vous permettre de continuer ainsi.

Le témoin continue à prononcer des paroles qui se perdent dans le bruit. M. Flaudin agit vivement la sonnette pour les couvrir. M. Poulain. — Connaissez-vous le nom de l'X?

M. Mazet. — Je ne sais que ce que j'ai entendu dans les couloirs des cabinets d'instruction. M. Mulac. — Besson est venu chez Mme Guerre, d'après votre version, pour avoir des renseignements sur le sort des Chartreux.

Un don de 10 millions

Une petite note de l'Agence Havas a apporté hier soir aux journaux la nouvelle d'un don considérable.

En voici le texte: « M. Georges Trouillot, ministre du commerce, a reçu ce soir à cinq heures et demie, MM. Alphonse, Gustave et Edmond de Rothschild, qui sont venus l'entretenir de leur intention de consacrer une somme de dix millions à une fondation ayant pour objet la création d'habitations à bon marché et d'une façon générale la réalisation de tous les moyens propres à améliorer les conditions de l'existence matérielle des travailleurs.

La dotation sera employée en acquisition et construction d'immeubles à usage de logements à bon marché, pour la population parisienne, et les revenus provenant des locations serviront à subventionner toutes institutions ou initiatives pouvant intéresser le bien être des travailleurs.

M. Georges Trouillot a vivement félicité et remercié MM. de Rothschild de leur offre si généreuse.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

LA BATAILLE NAVALE DE PORT-ARTHUR Un rapport détaillé de l'amiral Togo vient enfin confirmer la nouvelle de la bataille navale de Port-Arthur. Ce rapport tend à montrer que les Russes ont eu des difficultés considérables à sortir de Port-Arthur et qu'ils n'ont pu y rentrer dans l'obscurité. Pour sortir, il leur a fallu quatre heures et demie, c'est-à-dire de 11 heures du matin à 3 h. 1/2 de l'après-midi, ce qui a donné le temps aux éclaireurs de les surveiller, car ce n'est qu'à 6 h. 15 qu'ils ont été aperçus par le gros de l'escadre japonaise, qui se trouvait perdue au large, attendant un moment favorable pour attaquer.

Lorsque les flottes ennemies s'aperçurent, les Russes étaient en double colonne; l'une, en tête de laquelle venait le Cesarevitch, était composée de 6 cuirassés et de 4 croiseurs; l'autre était composée du Novik et de 7 contre-torpilleurs. Pendant les Russes tournoyaient, revenant rapidement vers Port-Arthur, suivis par la flotte de l'amiral Togo en ligne, mais la nuit était venue avant qu'ils ne fussent à portée.

Selon le Daily Telegraph, l'amiral Togo aurait envoyé le rapport suivant: « Le 23 juin, ma flotte combinée attaqua l'ennemi au large de Port-Arthur. Le matin, de bonne heure, le navire éclairer de télégraphie que les cuirassés Peresvet, Pallada, Sebastopol, avec les croiseurs Bayan, Poltava, Diana, Novik et Ashold, précédés de plusieurs dragues-mines, sortaient du port. Je me dirigeai en toute hâte vers le lieu de rendez-vous fixé pour le cas de sortie de l'ennemi, et j'envoyai les 4^e et 14^e flottilles de contre-torpilleurs surveiller les mouvements de l'ennemi.

« Vers 11 heures du matin, le Cesarevitch, le Retisvan et le Pobieda rejoignirent les vapeurs drague-mines, qui commencèrent à circuler dans la section des mines et tentèrent de se frayer un chemin. Nous les gênâmes à 3 heures du soir, mes 4^e et 14^e flottilles acquirent sept, dix contre-torpilleurs, qui couvraient les opérations de dragage et les bâtiments russes.

« Un des navires russes, prenant feu, s'enfuit dans le port. Le Novik sortit et rejoignit le gros de la flotte. L'ennemi s'étant frayé un chemin avec l'aide des vapeurs drague-mines, le Novik se lança vers la haute mer. Notre troisième escadre de combat, gardant le contact, attria l'ennemi vers le sud.

« Notre quatrième escadre, cachée au sud de l'île Gogan, attendait l'ennemi et concentra ses deux destroyers. « A six heures et quart du soir, notre première escadre aperçut l'ennemi à 8 milles au nord-ouest de l'île Gogan. La Cesarevitch ouvrit la marche avec le Novik et les contre-torpilleurs à sa droite; il se dirigeait vers le sud. A sept heures et demie, la distance qui nous séparait était de 14,000 mètres; l'ennemi changea sa route légèrement, et nous les suivîmes.

« A huit heures du soir, l'ennemi changea encore sa route vers le nord. Nous tournâmes de huit points et nous marchâmes en ligne jusqu'au coucher du soleil.

« A huit heures vingt, j'ordonnai aux torpilleurs d'attaquer l'ennemi. A neuf heures et demie, quand nous fûmes à une distance de 5 milles du port, la 14^e flottille fit la première attaque sur l'arrière de l'ennemi, la 5^e flottille suivit.

« Le désordre se mit parmi la flotte ennemie qui ne put atteindre le port, de telle sorte qu'à dix heures et demie, elle mouilla dans la rade, où nous l'attaquâmes huit fois avant la tombée de la nuit.

« A dix heures et demie du soir, notre 16^e flottille s'élança de Shosen-Point et lança deux torpilles sur l'avant d'un cuirassé qui ressemblait au Peresviet et qui toula immédiatement. Nous ne pûmes nous assurer d'aucun autre résultat jusqu'à ce matin, où nous vîmes un cuirassé manquant et deux navires du type Sebastopol et Diana, incapables de manœuvrer leurs machines.

« Le 24, c'est-à-dire vendredi, la flotte ennemie rentra au port, quelques navires étant remorqués, et d'autres par leurs propres moyens. Le dernier rentra à quatre heures de l'après-midi.

Selon des informations complémentaires, les Japonais, malgré leur succès, seraient très surpris qu'une flotte russe aussi importante, — puisqu'elle comptait environ 25 navires, — ait pu sortir du goulet, malgré les obstacles accumulés. L'amiral Togo n'aurait pas prévu la sortie des Russes et c'est ce qui explique le peu de résultats obtenus. En effet, l'attaque des torpilleurs n'a eu de succès réel que contre un seul cuirassé, les autres navires n'étant qu'avarés et probablement réparables.

Les torpilleurs japonais ont essayé d'attirer les Russes sur le gros de l'escadre de l'amiral Togo, mais ceux-ci s'aperçurent à temps de la tentative et firent route sur Port-Arthur, laissant leurs adversaires trop en arrière pour engager le combat.

L'escadre russe ne pouvant pénétrer dans la rade extérieure au lieu de passer la nuit à croiser. Il semble que les Russes, qui disposaient d'au moins dix contre-torpilleurs, auraient pu se garder un peu mieux. L'expérience du 8 février devait leur rappeler le danger auquel ils s'exposaient par leur manque de vigilance. Les Japonais ne parlent pas de leurs pertes, mais les rapports officiels russes nous renseignent à ce sujet.

AUX ARMÉES JAPONAISES ET RUSSES

Liao-Yang, 27 juin. — La 2^e armée japonaise, commandée par le général Oku et venant du Sud, s'est retirée sur toute la ligne. Elle paraît avoir renoncé à l'intention d'opérer sa jonction avec la première armée, commandée par le général Kuroki. Nos troupes occupent Senioitchon.

La 2^e armée est celle qui, après avoir marché sur Port-Arthur, a fait volte-face pour se diriger sur Kal-Ping.

Duparge, inspecteur général des remontes, et M. de Saint-Quentin, sénateur du Calvados, membre du jury.

Un soldat et ses chefs dans l'embarras

Nous avons, ces jours-ci, entendu raconter une histoire intéressante, mais comme on la rapportait de façon différente, il a fallu, avant d'en faire part à nos lecteurs, chercher à connaître la vraie version que voici :

Un soldat du 87^e du nom de Magaier (n'ayant rien de commun avec l'éventreur de marante, dont nous avons raconté l'histoire il y a quelques mois), marié, ayant son domicile à Autreville, près Chauny, libérable au mois de septembre, ayant trois enfants en bas âge et un quatrième en espérance, fait en ce moment beaucoup prier de lui à la caserne.

Sa belle-mère, sa femme et son frère vivaient donc ensemble à Autreville et les enfants étaient soignés par la belle-mère pendant que les deux autres travaillaient pour faire vivre tout le monde.

La belle-mère vient à mourir. Qui va donner les soins nécessaires aux enfants ?

Magaier demande alors une permission d'un mois pour aller à Autreville, mais sa demande ne paraît pas très claire.

Magaier alors saute le mur et va chercher ses trois enfants.

Samedi, il arrivait à la caserne avec eux ; l'année à 4 ans et le plus jeune est au biberon.

Comme la discipline ne plaisait pas, la prison attendait le soldat. Tout naturellement on ne pouvait y faire entrer les marmots. Mais Magaier refusa de se séparer d'eux, surtout du petit au biberon.

Il fallut requérir l'intervention ; non de la force, mais de Mme Defontaine, cantinière, qui promit qu'elle avait bien soin des gosses.

En l'absence du colonel, en manœuvres de cadres, Mme Rodet s'occupa des enfants. Elle chargea la cantinière de les reconduire à leur mère en lui remettant discrètement une somme relativement importante.

Les enfants étant rendus à leur mère, on s'occupait d'un, du soldat. Il sera probablement renvoyé à sa femme incessamment.

Il est de fait que si le mot soutien de famille a un sens, c'est bien dans la circonstance.

Les causes de cet incendie sont jusqu'ici inconnues, mais on croit néanmoins que la malveillance pourrait ne pas y être étrangère.

ARRONDISSEMENT DE LAON

CHAUNY. — Un accident qui, heureusement, n'aura pas de suite grave, est arrivé jeudi à M. Duparque André, propriétaire de l'Hôtel du Commerce, à Chauny, siège du Cycle chaunois.

M. Duparque procédait, à Amigny-Rouy, à la récolte des foins, sur les propriétés de sa mère situées sur le territoire de cette commune. Il était monté au sommet du chargement de la charrette, lorsqu'il glissa, tomba sur le sol, se fola un poignet et se fit encore, dans sa chute, quelques légères contusions.

Tout permet de croire que la guérison du blessé sera très prochaine.

FOLEMBRAY. — On écrit au Journal de l'Aisne : Décidément on trouve des apaches partout. Dimanche dernier quelques jeunes gens « sillonnistes » de Soissons étaient allés apprendre à leurs camarades de Folembray le jeu de foot-ball ; mais d'aimables socialistes — ou apaches — les reçurent par les cris de : « A bas le Sillon, enlève-les, etc. Ce fut, d'ailleurs, peine perdue, car nos jeunes « sillonnistes » ne daignèrent pas répondre aux basses insinuations de ceux qui s'intitulent membres de « l'Union morale » et la partie de foot-ball terminée on enfourchait les bicyclettes pour rentrer à Soissons.

Tout à coup, près de Coucy-le-Château, on entendit crier : « Arrêtez que je vous casse la... » C'était encore quelques membres de cette « Union morale » qui arrivaient comme des fous furieux. Rééditant la fable du loup et de l'agneau, ils accusaient les « sillonnistes » d'avoir insulté « l'Union morale » (enceinte de morale) et menacèrent de « démolir » ceux qui auraient l'audace de revenir à Folembray un autre fois. On nous affirme même que l'un des apaches, qui paraissait avoir fait des carresses à la liqueur à laquelle Perouff fils donne son nom, aurait frappé trois Soissonnais, et se chargeait, criait-il, à lui tout seul, de démolir vingt adversaires.

En tous cas, nous adressons de vives félicitations aux sillonnistes soissonnais du calme qu'ils ont su garder en face des provocations de ces énergumènes.

DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

PÉRONNE. — M. Beauvais, juge de paix à Péronne, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Ravaux a quitté Péronne pour Saint-Quentin, où il se retire définitivement.

M. Beauvais était venu il y a huit ans environ de Crépy-en-Valois à Péronne pour succéder à M. Petit, magistrat plein de réserve et de prudence, qui l'étudiait consciencieusement les affaires qui lui étaient soumises et il les traitait avec un grand esprit de conciliation, d'indépendance et de justice ; ses justiciables gardent le souvenir de sa parfaite honnêteté et ses amis regrettent en lui l'homme affable et bienveillant, dit le Journal de Péronne.

Grands Magasins THIÉRY Aîné & Co SAMEDI prochain, 2 Juillet SOLDES D'ÉTÉ Occasions vraies et sensationnelles à tous les Comptoirs

Cérémonies. — Fêtes Concerts etc.

AU THÉÂTRE. « Cyrano de Bergerac » à Saint-Quentin. L'annonce de la représentation de « Cyrano de Bergerac » avec le concours de M. Jean Daragon et de la troupe du théâtre municipal de la Gaille, a été accueillie avec une faveur exceptionnelle par notre public.

Les demandes de place ont aussitôt afflué au bureau de location, et nous conseillons à nos lecteurs de se hâter s'ils veulent assister à la très belle soirée qui sera donnée le jeudi 30 juin au théâtre municipal.

Cette représentation de « Cyrano de Bergerac » sera la seule que la troupe de M. Hertz pourra donner dans notre ville, l'itinéraire de cette tournée étant fixé d'avance et la troupe étant attendue dans d'autres villes.

CONCERT DU 87^e. Voici le programme que la musique du 87^e Régiment d'Infanterie exécutera au kiosque des Champs-Élysées le jeudi 30 Juin 1904 de 5 h. 3/4 à 7 h.

- 1. Allegro militaire, X. X. 2. Le beau Danube bleu, Strauss. 3. Lalla Roukh, F. David. 4. Fantaisie pour clarinette, Donizetti. 5. L'Africain, Meyerbeer. 6. Menuet Maubourguis, Thomé. N. B. — En cas de pluie le concert n'aura pas lieu.

Avis. — Renseignements Communications

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

Vendredi 24 Juin 1904 Naissances Garçons : 4 — Filles : 1 Mariages Néant Décès

24 — Lucienne-Fernande Schiegg, 40 mois. Henry-Joseph Monfroy, manouvrier, 42 ans 6 mois, célibataire.

24 — Georges-Alfred Dron, ancien camionneur, 37 ans, époux divorcé de Clémence-Agnès Mavroy.

24 — Charles-Edouard Trocmé, propriétaire, 81 ans 9 mois, veuf de Adrienne-Céline-Blodie Theillier.

Dimanche 26 Juin 1904

Naissances Garçons : 0 — Filles : 0 Publications

Joseph-Charles Morel, mouleur à Tergnier et Zoé-Jeanne Poullart, manouvrière à Alaincourt.

Georges Paul Midl, mécanicien dentiste à Paris et Elise-Charlotte-Jeanne Brunin, corsetière à Paris.

Lucien-Auguste Bobœuf, employé à Fontaine-Uterte et Augustine-Constance-Claire Cassel, lingère à Saint-Quentin.

Orgy-Cyril Cambary, mouleur à Saint-Quentin et Blanche-Elise Ancelin, plieuse à Saint-Quentin.

Joseph-Gabriel Thellier à Saint-Quentin et Marie-Louise-Clara Souillard, passementière à Saint-Quentin.

Achille Gautier, polisseur à Saint-Quentin et Léontine-Elisa-Léonide Vandrieffsche, raccommodeuse à Saint-Quentin.

Eugène Malézieux, plafonneur à Saint-Quentin et Clémence-Joséphine Lejeune, plieuse à Saint-Quentin.

Auguste-Jacques Thullier, employé à Saint-Quentin et Marthe-Eugénie Serrin, lingère à Saint-Quentin.

Décès 26 — Joseph-Aristide Lelin, pareur, 66 ans 6 mois, veuf de Marie-Adolphe Charles.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE SAINT-QUENTIN ET DE L'AINNE. M. Edgard Hachet, président de la Société Industrielle à l'honneur de porter à la commission des intéressés que M. le président de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin et de l'Aisne vient de faire déposer au Musée commercial, annexé à la Société, une collection d'échantillons de salins italiens.

CHAMP DE MANŒUVRE. Voici le tableau des séances de tir pour le mois de juillet 1904.

Dimanche 3 de 11 h. à 4 h. ; 1^e La sentinelle ; 2^e L'association amicale des anciens élèves de l'école Saint-Jean.

Mercredi 6, jeudi 7, mercredi 13, mercredi 20, jeudi 27, mercredi 27, jeudi 28, de 6 h. à 12 h., 8^e d'infanterie.

RECRUTEMENT. Par arrêté du 14 juin, M. le Ministre de la guerre a décidé que les hommes qui n'ont qu'une année de service à accomplir (dispensés des articles 21, 22 ou 23 de la loi du 15 juillet 1889, ajournés de deux ans de suite par le conseil de révision, engagés dans les conditions de la loi du 11 juillet 1892) ou ceux qui seront astreints à deux ans de service (ajournés une seule fois par le conseil de révision), pourront être incorporés en 1904 dans des régiments de cavalerie, s'ils ont subi avec succès, devant une commission militaire, un examen constatant leur aptitude équestre et leur connaissance du dressage et de l'emploi du cheval.

Les candidats aux épreuves, appelés ou engagés, adresseront leurs demandes le 15 juillet au plus tard, au commandant du bureau de recrutement de leur domicile, par l'intermédiaire de la gendarmerie de leur résidence. Ces demandes devront indiquer très exactement le canton et le numéro de tirage, en ce qui concerne les appelés pour un an ou pour deux ans, et le domicile (rue et numéro et commune des parents) pour les candidats à l'engagement.

Les commissions fonctionneront du 25 juillet au 14 août 1904 dans chaque garnison de cavalerie.

Les candidats seront convoqués, pour l'examen d'équitation, dans la garnison la plus rapprochée de leur résidence ; ils auront droit à aucune indemnité et ne pourront bénéficier du transport à prix réduit. Les déplacements qui leur seront imposés en vue de la constatation de leur aptitude au service dans la cavalerie ne devant pas entraîner de frais pour l'Etat.

Les épreuves à subir par les candidats comprendront : 1^o Un examen d'équitation ; 2^o Un examen oral sur la connaissance de l'extérieur du cheval, de son dressage et de son emploi.

BIBLIOGRAPHIE

— LE MONDE ILLUSTRÉ — 13, Quai Voltaire, Paris

Sommaire du numéro 2465 du 25 juin 1904. Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Guerre Russo Japonaise. — Les sentinelles japonaises en avant de Ping-Yang. — Réparation par les Chinois de la voie ferrée entre Moukden et Liao-Yang. — Antung. — La compagnie cycliste japonaise. — Les prisonniers russes. — Une ambulance japonaise. La popote. — Les blessés japonais attendant leur transports aux ambulances.

L'hôtel Gaillard ; La cour intérieure. Grands et petits salons. — La salle à manger. — Les salles. La fête de l'enseignement à Paris et à Province. La Coupe Gordon Bennett. — Le vainqueur. La nouvelle pompe à vapeur des sapeurs pompiers de Paris. — La maison de l'Argentier. — M^{rs} Cléry. Le numéro d'abonnement :

Grands Magasins THIÉRY AÎNÉ & Co SAMEDI prochain, 2 Juillet SOLDES D'ÉTÉ Occasions vraies et sensationnelles à tous les Comptoirs

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 juin 1904. Malgré certaines réalisations, provoquées par l'approche de la réponse des primes et de la liquidation, le marché reste assez satisfait dans l'ensemble. Les Fonds d'Etats ont légèrement fléchi. Notre 3 0/0 revient à 97.75, l'Extérieure à 87.75, le Turc à 85.87. Les Sociétés de Crédit restent fermes. Le Crédit Foncier accentue même son avance à 692. La Société Générale est à 624 : son bilan au 31 mai montre que les bénéfices nets du mois sont élevés à Fr. 558.735.22. Les obligations 5 0/0 Société Française du Port de Rosario, dont le coupon semestriel échoit le 1^{er} juillet prochain se consolident à 478.

A propos de la réorganisation de la Compagnie Transatlantique, dont l'Assemblée générale extraordinaire a lieu demain 28 juin, nous sommes en mesure d'affirmer que c'est M. Jules-Charles Roux qui est désigné pour prendre la présidence du nouveau conseil d'administration. Chemins Français laurés. Les Tablettes d'un Spectateur, 58, rue Jean-Jacques Rousseau.

CARTES POSTALES Vient de paraître : une ravissante série de six cartes postales artistiques en couleur « Costumes des Provinces de France ». Franco contre 1.25 en timbre-poste à l'Office de la Carte Postale, 6, rue Le Peletier, Paris, et chez les libraires.

Bourse de Lille du 27 juin 1904

Table with 3 columns: Titre, Précédente clôture, Cours. Includes Anzin 1/100, Bruay, 50^e, Bully, Courrières, Lens, 1/100, Meurchin.

Bourse de Bruxelles du 27 juin 1904

Table with 3 columns: Titre, Précédente clôture, Cours. Includes Dniéproviene (Soc. Métal.), Grivegnée (Soc. Métal.), Cockerill (Soc. Métal.), Providence (Forges de la...), Centre du Donetz (charbon), Amersour, Courcelles (Nord).

SAVON DU CONGO Hors Concours 1900. Produits hygiéniques. Le Directeur-Gérant : ELIS FLEURY

Grands Magasins THIÉRY Aîné & Co SAMEDI prochain, 2 Juillet

SOLDÉS D'ÉTÉ Occasions vraies et sensationnelles à tous les Comptoirs

Ameublements complets LETOMBE-MARTIN 24 et 26, rue des Toiles

Pharmacie Centrale 35, Rue de la Sellerie, 35 SAINT-QUENTIN

Maison la mieux approvisionnée de toute la région. Conditions avantageuses sur toute l'étendue du Tarif.

Donnez à votre linge le BRILLANT du neuf CONSERVEZ lui sa BLANCHEUR en employant

Le Parfait Glaceur LE FLACON : 0.75 cent. Usage simple économique et absolument inoffensif.

Voyages de la Presse 3 juillet 1904 DIMANCHE 3 juillet 1904

CALAIS Prix au départ de Saint-Quentin (Aller et retour) : 3^e Classe : 5 fr. 50 2^e Classe : 8 fr. 40

BON POUR UN SEUL BILLET Remettre ce BON au guichet en prenant son billet, à partir du jeudi 30 juin à 7 heures du matin

Les personnes qui veulent plusieurs bons n'ont qu'à demander la quantité correspondante de numéros du « Journal de Saint-Quentin ».

Voyage de Calais Ce bon donne droit à une réduction de 10 0/0 sur le prix ordinaire de la maison.

Voyage de Calais Nous donnerons bientôt le coût de ce voyage (si coût il y a) les heures et le point d'embarquement.

Voyage de Calais Prix du bain, costume et linge compris : 0 fr. 60.

Voyage de Calais Quelques patrons pêcheurs du bassin de Paradis mettront leurs barques à voile à la disposition des promeneurs par nombre de 4 ou 6. Nous croyons (on précisera bientôt) qu'ils demanderont huit ou dix sous par personne.

Promenades en barque La mer est pleine à 3 heures. Par conséquent on pourra sortir à la voile de 1 heure à 4 heures environ.

BON pour une carte postale (vue de Calais) délivrée gratuitement par M. Pilles, 12, place d'Armes.

CANAL DE PANAMA Les porteurs d'obligations du Canal de Panama ont grand intérêt à déposer au plus tôt leurs titres au

CRÉDIT LYONNAIS Saint-Quentin, Laon, Chauny

qui se charge de représenter les porteurs et d'encaisser les répartitions qui seront faites par le liquidateur de la Compagnie.

Coupons de Juillet 1904 Les Agences du CRÉDIT LYONNAIS, Saint-Quentin, Laon et Chauny, paient dès aujourd'hui les coupons à l'échéance du 1^{er} Juillet 1904 dont les prix sont connus.

Elles estampillent et rendent immédiatement les certificats d'un grand nombre de Sociétés. Elles reçoivent en garde des litres de toute nature. Elles louent des

COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS dont le locataire possède seul la clef

PRÊTS SUR TITRES LE CRÉDIT LYONNAIS consent aux particuliers des prêts et ouvre aux commerçants des Comptes-courants d'avances utilisables à volonté contre dépôts de titres français et étrangers remis en garantie.

Ordres de Bourse, Régularisation et Remboursements de Titres

INSTITUT DES BEGGES DE PARIS BEGAILMENT DOCTEUR CHERRIN, 18 JUILLET

AVIS A partir du 4 juillet, le cabinet dentaire du Docteur VIZET, 33, rue du Gouvernement, est transféré en face, 9, rue de Remicourt.